



USAID
DU PEUPLE AMERICAIN



enda ECOPOP

APPUI À LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Accord d'assistance N° 685-20-014

**Cartographie des expériences de budget participatif
tentées au Sénégal, y compris celles portant sur les
thématiques de genre, handicap et implication des jeunes**

Octobre - Novembre 2023

Table des matières

Sigles et abréviations.....	3
I. Contexte et enjeux	5
II. Démarche méthodologique	9
III. Arrimage du Budget Participatif au cadre institutionnel, normatif et juridique ...	10
IV. Cohérence entre l’approche du Budget Participatif et les instruments et politiques de développement.....	11
V. Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre, le suivi et le financement du budget participatif.....	13
5.1. L’Etat à travers ses ministères, directions et programmes	13
5.2. Les collectivités territoriales et les citoyens.....	14
5.3. Les partenaires techniques et financiers.....	15
5.4. Les organisations de la société civile.....	16
5.5. Les services techniques déconcentrés.....	17
5.6. Les universités et centres de recherche	18
5.7. Les médias.....	18
VI. Les expériences de budget Participatif développées au Sénégal.....	18
6.1. Les expériences de budget participatif	18
6.1.1. Programme réussir la décentralisation au Sénégal (2000-2010).....	18
6.1.2. Programme de budget participatif (2007-2010)	18
6.1.3. Convention PNDL - Enda ECOPOP (2011-2013).....	19
6.1.4. Projet Budget participatif Sénégal (BPS 2015 – 2017).....	19
6.2. Les expériences de budget participatif sensible aux secteurs de la santé, l’éducation, l’Eau-Hygiène-Assainissement et de la sécurité alimentaire/nutrition ...	24
6.3. Les expériences de budget participatif sensible au genre.....	26
6.4. Les expériences de budget participatif sensible au handicap	27
6.5. Les expériences de budget participatif sensible au genre, enfants et jeunes et personnes handicapées	28
VII. Les avancées, portées réelles et limites objectives de la mise en œuvre du budget participatif au Sénégal.....	30
7.1. Les avancées de la mise en œuvre du BP au Sénégal.....	30
7.2. Les portées réelles de la mise en œuvre du BP au Sénégal.....	31
7.3. Les limites objectives de la mise en œuvre du BP au Sénégal.....	31
VIII. Leçons apprises et les grandes lignes de perspectives.....	32

Sigles et abréviations

ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ARD	Agence Régionale de Développement
BP	Budget Participatif
BPSG	Budget Participatif Sensible au Genre
BPSH	Budget Participatif Sensible au Handicap
CADBE	Charte Africaine des Droits et du Bien-Être de l'enfant
CDPH	Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées
CDT	Direction des Collectivités Territoriales
CESE	Conseil Economique, Social et Environnemental
COSEF	Conseil Sénégalais des Femmes
CT	Collectivité Territoriale
DPBG	Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance
ECOPOP	Espace de Co production des Offres Populaires pour l'Environnement et le Développement en Afrique
ENDA	Environnement, Développement et Action
FSAPH	Fédération Sénégalaise des Associations de Personnes Handicapées
GoLD	Gouvernance Locale pour le Développement
IED	Innovation, Environnement, Développement
MCTADT	Ministère des Collectivités Territoriales, de l'Aménagement et du Développement des Territoires
ODD	Objectif de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU FEMMES	Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONU HABITAT	Programme des Nations unies pour les établissements humains
OSIWA	Open Society Initiative for West Africa
PDC	Plan de Développement Communal
PGO	Partenariat pour le Gouvernement Ouvert
PNDL	Programme National de Développement Local
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	Partenaire Technique et Financier
RCT-BP	Réseau des Collectivités Territoriales du Budget Participatif
SRADL	Service Régional d'Appui au Développement Local
SNEEG	Stratégie Nationale de l'Equité et de l'Egalité de genre
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
USAID	Agence des Etats Unis pour le Développement International

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre de BP dans le monde avant et après la pandémie.....	6
Tableau 2 : Cohérence entre le budget participatif et les instruments et politiques de développement	11
Tableau 3 : Liste des 99 collectivités territoriales qui ont mis en œuvre le budget participatif.....	20
Tableau 4 : Liste des collectivités territoriales qui ont expérimenté le budget participatif dans le cadre du programme GoLD	25
Tableau 5 : Collectivités territoriales qui ont expérimenté le BPSG avec le COSEF	26
Tableau 6 : Liste des communes qui ont expérimenté le budget participatif sensible au handicap	27
Tableau 7 : Communes qui ont expérimenté le budget participatif sensible au genre, enfants et jeunes et personnes handicapées	28

Liste des figures

Figure 1 : Nombre de budgets participatifs dans le monde en 2020	6
Figure 2 : Nombre de budgets participatifs en Afrique en 2021	7
Figure 3 : Les collectivités territoriales qui ont tentées le budget participatif au Sénégal	29

I. Contexte et enjeux

La démocratie participative s'est développée de façon considérable dans le monde à tel point qu'elle est aujourd'hui considérée comme un nouveau mode de régulation politique, voire comme « le nouvel esprit de la démocratie ». Elle recouvre un ensemble de processus associant la population aux mécanismes politiques, par la voie de la délibération voire de la participation aux décisions et envisage l'action politique d'une manière horizontale, par opposition à la verticalité qui caractérise l'ordonnement traditionnel des pouvoirs. En réalité, la démocratie participative s'est incarnée et matérialisée par la création de dispositifs institutionnels innovants, visant à inclure les citoyens dans la production des politiques publiques. On a ainsi vu se développer un grand nombre d'expériences dont il est aujourd'hui possible d'évaluer les effets civiques et politiques.

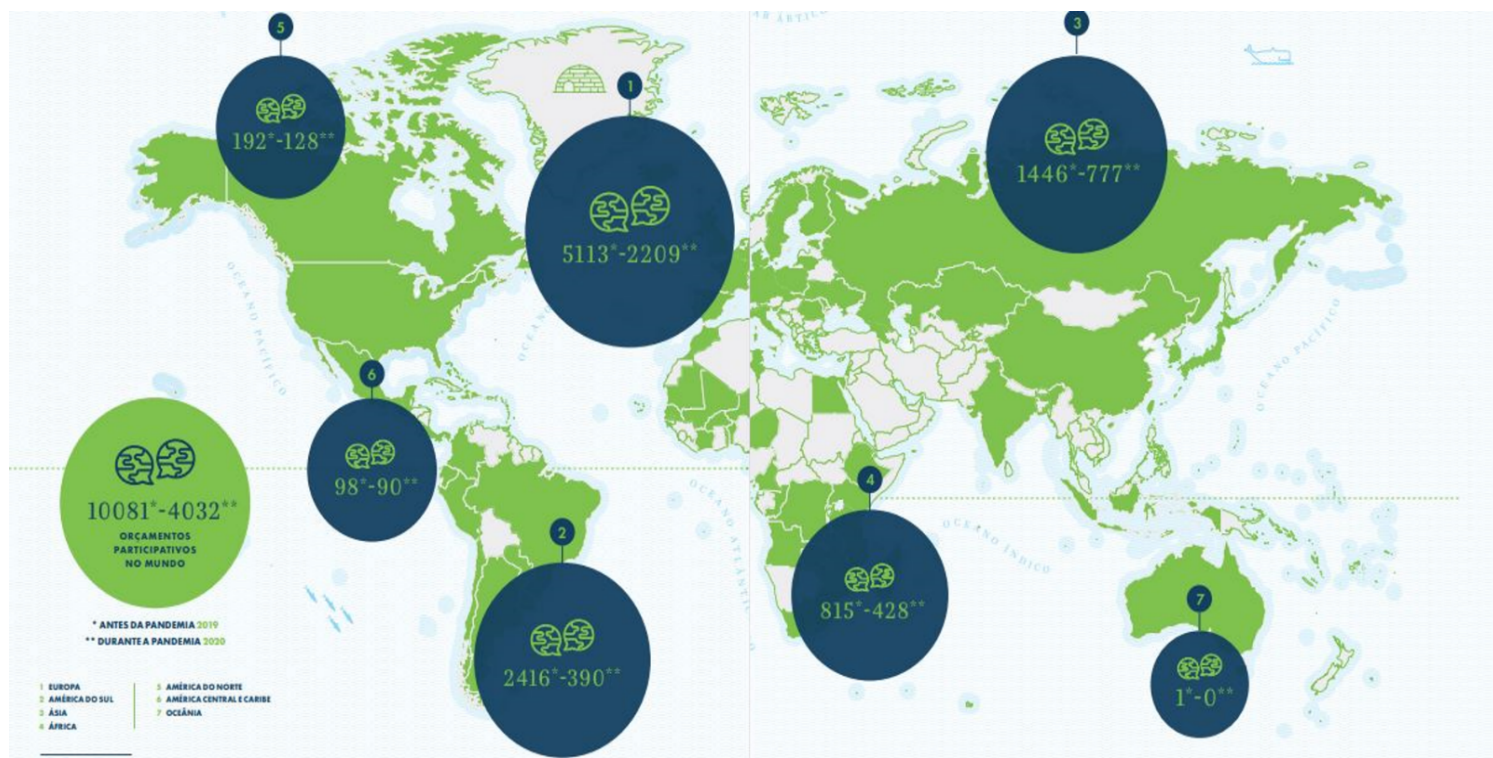
En ce sens, ces dispositifs participatifs transcendent les limites géographiques nationales et continentales ainsi que les contextes et les types de régimes politiques. Cet « impératif participatif » au sens des auteurs, qui évoque cette nouvelle norme et façon de faire de la politique, survient en réponse à certains objectifs que se serait fixée la démocratie participative, notamment ceux de moderniser l'action publique, de créer du lien social, de renforcer la légitimité des élus et de leurs décisions, entre autres. Cette nouvelle norme de gouvernance permettrait également de favoriser l'acceptation sociale des décisions, les principaux visés ayant été impliqués dans leur élaboration, et in fine d'effacer les résistances et d'atténuer les taux conséquents d'abstention.

Ainsi, on assiste à la multiplication au sein de la sphère politique de nombreux dispositifs visant à intégrer une pluralité d'acteurs et à mettre la décision en débat. Nous pouvons, à ce titre, mentionner les conférences de citoyens, les mini-publics, les procédures de tirage au sort, ou le sondage délibératif de James Fishkin, qui propose de réunir en un même lieu un échantillon de la population, de les faire discuter avant de recueillir leur opinion, celle-ci devant être transmise au gouvernement, et dans une certaine mesure, prise en considération.

Mais surtout, l'un des dispositifs les plus originaux de ce point de vue est certainement le Budget Participatif. Inventé au Brésil dans la ville de Porto Alegre à la fin des années 1980, le budget participatif a connu depuis un succès retentissant du fait de son impact sur le développement économique et social. Le dispositif forge, de plus en plus, l'admiration comme modèle de gestion plus responsable et ouvert car il permet d'inverser les priorités en faveur des populations les plus défavorisées en contribuant à la mise en place des règles de bonne gouvernance.

Cet outil de politique publique qualifié par le PNUD en 1996 de « best practice » a depuis connu un succès significatif puisqu'il en existe entre **4032** et **10081** expériences de budget participatif dans le monde (Atlas Mondial du BP, 2020), comme en témoigne la figure 1 ci-dessous.

Figure 1 : Nombre de budgets participatifs dans le monde en 2020



Légende

Avant la pandémie *
 Durant la pandémie **

Tableau 1 : Nombre de BP dans le monde avant et après la pandémie

Période	Total des BP actifs
Avant la pandémie – 2019	10081
Pendant la pandémie – 2020	4032

Source : Atlas Mondial du Budget Participatif, 2020-2021

Classification

1. EUROPE
2. AMERIQUE DU SUD
3. ASIE
4. AFRIQUE
5. AMERIQUE DU NORD
6. AMERIQUE CENTRALE ET CARAÏBE
7. OCEANIE

Source : Atlas Mondial du Budget Participatif 2020 – 2021

En Afrique, dans plusieurs pays, les codes de collectivités territoriales adoptés aménagent des espaces pour la mise en place des dispositifs participatifs. Le budget participatif attire de plus en plus l'attention des gouvernements, de la société civile et des organismes de développement international, qui y voient une plateforme novatrice permettant au citoyen de mieux se faire entendre dans l'élaboration des budgets et la distribution des ressources et services publics¹. L'ensemble des régions du continent sont concernées par cet élan du budget participatif permettant aux collectivités territoriales africaines de s'inscrire au cœur de la transition démocratique et politique vers des villes et territoires plus justes, plus inclusives et plus durables.

Le premier recensement fait en Novembre 2009, faisait état de 59 communes pratiquant le Budget Participatif (sources : Rapport du Sommet des Villes d'Afrique AFRICITES 5 à Marrakech ; Pr. Y. Cabannes, Décembre 2009). Ce nombre de communes est passé à 153 en Février 2011 (Sources, B. Kanouté, Forum Social Mondial à Dakar, Février 2011). En 2012, le rapport dressé au cours du Sommet AFRICITES 6 à Dakar, stabilise 162 communes africaines (Pr Y. Cabannes, 2012). Le dernier recensement effectué en décembre 2021 établit le nombre de budget participatif développés en Afrique à 1167 touchant 30 pays.

Figure 2 : Nombre de budgets participatifs en Afrique en 2021

Afrique australe	Afrique de l'Est
1 Afrique du Sud	1 Ethiopie
2 Angola	2 Madagascar
3 Botswana	3 Kenya
4 Mozambique	4 Ouganda
5 Zambie	5 Tanzanie
6 Zimbabwe	Afrique de l'Ouest
Afrique centrale	1 Bénin
1 Cameroun	2 Burkina Faso
2 Congo	3 Cap vert
3 Gabon	4 Cote d'Ivoire
4 RD Congo	5 Ghana
Afrique du Nord	6 Guinée
1 Egypte	7 Mali
2 Maroc	8 Niger
3 Mauritanie	9 Nigéria
4 Tunisie	10 Sénégal
Source Atlas, Déc. 2021	11 Togo



Source : Bachir KANOUTE, 4^{ème} Forum International de la Démocratie Participative en Afrique FIDEPA 2023

¹ Le Budget Participatif en Afrique, Guide pour la formation en pays francophones, Tome II Approches et Méthodes, Enda ECOPOP et ONU HABITAT

A l'instar de plusieurs pays, la décentralisation en cours au Sénégal est considérée comme allant de pair avec une gouvernance plus ouverte, plus participative et plus responsable, car elle met l'accent sur la démocratie locale et le développement de politiques publiques plus proches des citoyens. La réforme territoriale de 1972 consacrée à l'érection des communautés rurales en collectivités locales et celle de 1996 relative à la régionalisation et à l'élargissement des compétences transférées aux collectivités locales ont été ravivées par la réforme territoriale de 2013 rendue par « l'Acte 3 de la décentralisation » qui consacre l'érection des départements en collectivités territoriales et la communalisation universelle.

Cette réforme vise l'objectif majeur de créer des collectivités territoriales plus compétitives et performantes grâce à une meilleure participation des citoyens dans la coproduction, mises-en œuvre et évaluation de leurs agendas de développement. Aussi, la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code Général des Collectivités locales, a élevé la participation citoyenne au rang de principe au même titre que la libre administration des collectivités territoriales. Ces réformes s'inscrivent dans la même foulée que l'article 102 de la constitution qui prône la participation citoyenne à la gestion des affaires publiques.

En effet, la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance figure toutes deux en première ligne des grands objectifs déclinés dans le Plan Sénégal Émergent (PSE). Le troisième axe de ce document stratégique « gouvernance, institutions, paix et sécurité » vise à renforcer la gouvernance locale et promouvoir la viabilité des territoires à travers notamment l'alignement de la structure des dépenses publiques sur les priorités de développement, la promotion de l'éthique, de la transparence, de la reddition des comptes et de l'efficacité.

Toutefois, malgré ces avancées, la participation des populations dans le processus de prise de décisions reste encore faible. Plusieurs facteurs peuvent être évoqués pour expliquer cet état de fait. Il s'agit d'un manque de formation et d'information des citoyens pour leur permettre de bien connaître leurs devoirs et droits ; l'absence de mécanismes et d'outils adaptés permettant aux citoyens de suivre et contrôler le travail des élus et à ces derniers de rendre compte de leurs décisions, etc. Par ailleurs, la représentation de certains groupes sociaux comme les femmes et les jeunes au sein des organes de gestion des collectivités territoriales reste particulièrement faible et cette situation s'est souvent traduite par une prise en compte inadéquate de leurs besoins et aspirations.

La mise en place d'outils participatifs tel que le Budget Participatif (BP) s'inscrit dans cette perspective de promouvoir des approches alternatives de mobilisation de ressources et d'implication réelle des principaux acteurs pour impulser le développement local. Les premiers Budgets participatifs au Sénégal apparaissent vers les années 2004 et résultent d'une réflexion collective endogène impulsée par la société civile locale mais fortement appuyée par le Conseil Rural, organe de gestion du gouvernement local. Et depuis, ce mécanisme n'a cessé de se développer avec l'Appui de l'Etat, des partenaires techniques et financiers et des organisations de la société civile au regard de sa pertinence qui peut s'apprécier sur trois plans :

- D'abord, au plan institutionnel, le budget participatif (BP) peut être considéré comme une opportunité pour la mise en œuvre du 5^{ème} principe de la

décentralisation, à savoir la participation. En outre, le BP constitue un lieu d'expérimentation du concept de performance introduite dans la gouvernance territoriale. Aussi, le BP se situe-t-il dans le même esprit de la territorialisation des politiques publiques qui requiert une participation des acteurs territoriaux dans toutes les étapes de conception jusqu'au suivi-évaluation des politiques publiques locales ;

- Ensuite, au plan technique, le budget participatif mobilise les outils de la collectivité territoriale, à savoir, la planification, à travers des piliers tels que la participation et la transparence, à travers quelques leviers suivants : le diagnostic, la priorisation des investissements, la mise en œuvre, le suivi-évaluation, le contrôle et la reddition des comptes. Aussi, dans la mise en œuvre des investissements, le processus de la maîtrise d'ouvrage local est pleinement exploité, en lien avec les processus de marchés publics, pour une transparence recherchée. Enfin, nous notons l'utilisation, avec le BP, des outils d'entretien des investissements tels que les comités de gestion et d'entretien des infrastructures ;
- Enfin, au plan financier, le budget participatif, promeut l'utilisation des mécanismes de l'appui budgétaire pour les collectivités territoriales. En effet, les exécutifs locaux utilisent, avec le BP, les outils de la dépense publique, c'est-à-dire, l'engagement, l'ordonnancement, la liquidation et le paiement. Le BP permet aux collectivités territoriales de mobiliser les ressources propres et de promouvoir un développement économique endogène.

Eu égard à toutes ces considérations, la présente étude a pour objet de faire un état des lieux des expériences de budget participatif développées au Sénégal. Il s'agira donc d'identifier tous les acteurs qui accompagnent les dynamiques de budget participatif, les collectivités territoriales qui ont conduit l'approche de même que les portées réelles et limites objectives des expériences BP.

Pour rappel, cette étude constitue une première étape d'analyse qui permettra de réactualiser le guide méthodologique national sur le budget participatif.

II. Démarche méthodologique

Pour faire ce panorama des expériences de budget participatif développées au Sénégal, nous avons adopté une démarche méthodologique qui s'est articulée autour de trois grandes phases :

1. La revue documentaire sur les mécanismes de mise en œuvre et de suivi du budget participatif

Cette recherche documentaire n'a pas été circonscrite dans un horizon temporel. Les documents ont été pour la plupart consultés via internet (sites web des acteurs, documents d'analyses, études et articles sur le budget participatif, etc.). La consultation des ressources bibliographiques était également orientée vers des documents physiques et a porté spécifiquement sur :

- L'alignement du budget participatif dans le cadrage des politiques et interventions au niveau national (Acte 3 de la décentralisation, PSE, PAP II, etc.) et à l'échelle des collectivités territoriales (PDC et autres documents d'orientation du développement territorial) ;
- Documents portant sur les questions de gouvernance, de démocratie locale, de participation citoyenne et d'une manière générale sur les principes et dimensions du budget participatif ;
- Données statistiques relatives aux collectivités territoriales qui ont développé le budget participatif ;
- Documents et rapports des services compétents et acteurs qui travaillent sur le BP à travers ses déclinaisons (genre, handicap, jeune).

2. La consultation des personnes ressources

Cette étape a permis d'identifier et d'interagir avec l'écosystème d'acteurs qui travaillent sur le budget participatif. Il s'agit des ministères, des organisations de la société civile, des collectivités territoriales, du secteur privé, des organisations internationales, etc. Concrètement, ces entretiens ont permis d'avoir des statistiques sur le nombre d'expériences de budget participatif développées, de discuter des portées et limites objectives, etc.

3. Traitement et analyse des données

A ce stade, nous avons exploité et analysé les données des notes de synthèses des différents entretiens. Par la suite, il y'a eu la corrélation avec les données secondaires ainsi qu'une triangulation avec les différentes informations pour produire une série de constats. Toutes ces données, à l'issue de leurs traitements et analyses, ont été représentées sous forme de graphiques, tableaux, schémas, etc.

III. Arrimage du Budget Participatif au cadre institutionnel, normatif et juridique

Au Sénégal, il n'existe plusieurs dispositions juridiques et réglementaires qui visent à encadrer et à soutenir la participation citoyenne à la gestion des affaires publiques locales. Voici quelques-unes des lois et réglementations pertinentes qui pourraient justifier l'arrimage entre le cadre institutionnel, normatif et juridique et le budget participatif :

1. **La Constitution Sénégalaise** : La Constitution du Sénégal reconnaît le droit à la participation citoyenne et à la démocratie participative. Elle garantit la liberté d'expression et encourage la participation des citoyens dans les affaires publiques ;
2. **Plan Sénégal émergent (PSE)** : Faire du capital humain un des leviers fondamentaux de développement. Pour ce faire, il s'agira de consolider les acquis, notamment en matière de gouvernance démocratique, et de recentrer

les priorités dans la perspective de garantir durablement la stabilité économique, politique et sociale ;

3. **Code général des collectivités territoriales** : la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code Général des Collectivités locales, a élevé la participation citoyenne au rang de principe au même titre que la libre administration des collectivités territoriales. Aussi, l'arrimage entre le code et le BP peut se faire dans sa partie planification, budgétisation et contrôle administratif, dans ses principes budgétaires ;
4. **Code des marchés publics** : Ce code est applicable au budget participatif dans la mesure où la mise en œuvre des projets doit respecter les procédures de passation de marchés publics ;
5. **Acte 3 de la décentralisation** : Corriger les disparités entre milieu urbain et milieu rural, avec la communalisation intégrale et promouvoir aussi une gouvernance locale « équitable » avec la participation citoyenne à travers la territorialisation des politiques publiques ;

Seulement, les textes de lois de la décentralisation devraient être plus explicites par rapport au temps de démarrage du Budget participatif, du lien entre le BP et le Débat d'Orientation budgétaire et surtout à la reddition des comptes.

IV. Cohérence entre l'approche du Budget Participatif et les instruments et politiques de développement

L'approche du Budget Participatif (BP) est cohérente avec plusieurs instruments et politiques de développement, en mettant l'accent sur la participation citoyenne, la transparence et la décentralisation des processus décisionnels.

Le tableau ci-dessous montre l'articulation entre le budget participatif à travers ses différentes déclinaisons et les politiques de développement.

Tableau 2 : Cohérence entre le budget participatif et les instruments et politiques de développement

<p>Objectifs de Développement Durable (ODD) Promouvoir la gouvernance pour une meilleure cohésion nationale et appropriation des politiques publiques par les populations. ODD 16.7 et 10.2</p> <p>Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées CDPH Article 29 : Les États Parties garantissent aux personnes handicapées la jouissance des droits politiques et la possibilité de les exercer sur la base de l'égalité avec les autres.</p> <p>La Charte Africaine des droits de l'Homme et des peuples Article 21 : « Toute personne handicapée, si elle dispose des capacités mentales requises et si elle a la capacité de prendre des décisions, a le droit de participer à la vie politique et publique »</p>	<p>Le Budget participatif sensible au handicap a pour objectif de promouvoir la citoyenneté active et la participative effective des personnes handicapées dans la gestion des affaires locale afin de faire respecter leur droit à la participation et de prendre en charge leurs besoins spécifiques.</p>
<p>Objectifs de développement durable (ODD)</p> <p>ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable ;</p> <p>ODD 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges ;</p> <p>ODD 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;</p> <p>ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.</p> <p>Budget programme</p> <p>Entrée en vigueur de la loi organique n° 2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances, adoptée dans le cadre de la transposition des directives du cadre harmonisé des finances publiques au sein de l'UEMOA de 2009.</p> <p>Instaurer un mode de gestion budgétaire axé sur la performance, en vue d'obtenir des résultats conformes aux choix stratégiques définis par le Gouvernement (efficacité de l'allocation).</p>	<p>Le Budget participatif sensible au secteurs vise à articuler l'approche de prise en charge des priorités de Santé, Education, Sécurité alimentaire/nutrition et WASH et les processus de budgétisation (planification, budgétisation, exécution, suivi, évaluation)</p>
<p>Objectifs de Développement Durable (ODD)</p> <p>Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.</p> <p>Plan Sénégal Emergent (PSE) Les objectifs poursuivis en matière de développement durable sont de réduire la vulnérabilité des populations aux chocs résultant des changements climatiques mais également de préserver la base de ressources nécessaires pour soutenir une forte croissance sur le long terme.</p>	<p>Le budget participatif sensible aux changements climatiques vise à promouvoir la citoyenneté et la planification participative du développement dans la gestion des affaires locales afin de bien</p>

	développer des stratégies d'adaptation efficaces et viables.
<p>Objectifs de Développement Durable (ODD)</p> <p>Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p> <p>La Charte Africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance Promouvoir l'équilibre entre homme et femme ainsi que l'égalité dans les processus de gouvernance et de développement</p> <p>La stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (SNEEG) vise à contribuer à faire du Sénégal un pays émergent avec une société solidaire dans un Etat de droit sans discrimination où les femmes et les hommes ont les chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de la croissance</p>	<p>Le budget participatif sensible au genre a pour objectif d'influer la politique économique en vue de la promotion de l'équité et de l'égalité de genre.</p>
<p>Déclaration des droits de l'enfant (Déclaration de Genève), adoptée par la Société des Nations, consacre une reconnaissance mondiale de droits spécifiques à l'enfant</p> <p>Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen consacrant des droits fondamentaux de protection contre l'humanité contre la violence, la maltraitance..., est adoptée</p> <p>Charte africaine des droits et du Bien-Être de l'enfant (CADBE) par l'Organisation de l'Unité Africaine (devenue en 2002 l'Union Africaine), qui protège les droits des enfants et promeut leur bien-être dans la région africaine</p>	<p>Le budget participatif enfants et jeunes vise à promouvoir la citoyenneté et la planification participative du développement dans la gestion des affaires locales centrées sur les enfants et les jeunes</p>

V. Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre, le suivi et le financement du budget participatif

La promotion de l'approche du budget participatif au Sénégal connaît la participation active de plusieurs acteurs et à des niveaux différents.

5.1. L'Etat à travers ses ministères, directions et programmes

L'Etat est un acteur incontournable dans le processus du budget participatif, du fait des transferts annuels qu'il effectue auprès des collectivités territoriales. En effet, la problématique de la participation citoyenne est bien prise en charge dans le code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles 6 et 7. Il fait également obligation aux collectivités territoriales de rendre publics leurs budgets et leurs comptes administratifs.

- **Le ministère des collectivités territoriales, de l'aménagement et du développement des territoires**

Ce Ministère assure l'ancrage institutionnel du budget participatif. En réalité, tous les guides sur le budget participatif ont été édités sous l'ancrage de ce ministère et préfacé par le Ministre. En outre, la direction des Collectivités Territoriales (**DCT**) est chargée d'assurer l'effectivité de la création des cadres de concertation qui font office d'instances de participation citoyenne. Aussi, le Programme National de Développement Local (**PNDL**), un programme du MCTADT a soutenu depuis 2011 plusieurs collectivités à mettre en œuvre le budget participatif.

- **Le ministère de la justice**

Ce Ministère à travers la direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance joue un rôle important dans la promotion de l'approche du Budget participatif. En effet, dans le cadre de l'adhésion du Sénégal au Partenariat pour le Gouvernement Ouvert (PGO), la DPBG a mis en place un Comité national paritaire, composé des représentants de l'administration et de la société civile, chargé d'élaborer le plan d'action national, avec une identification commune des défis de gouvernance et des solutions. A l'issue des concertations un plan d'action national est né au terme de ce processus démocratique. Il détermine trois (03) axes stratégiques déclinés en douze (12) engagements parmi lesquels la promotion du budget participatif au niveau de l'engagement 09.

- **Le ministère de la femme, de la Famille et du genre**

En tant que responsable du dispositif national relatif au genre chargé de la promotion de l'égalité entre les sexes, ce ministère a un partenariat stratégique avec plusieurs partenaires pour promouvoir le budget participatif sensible au genre. La conduite de ce processus est aujourd'hui un dispositif permettant d'aplanir les inégalités sociales entre les citoyens.

- **La direction générale de l'action sociale**

Cette direction du ministère de la santé et de l'action sociale est chargée de la mise en œuvre de la politique nationale d'action sociale. Ainsi, elle accompagne les initiatives de budget participatif sensible au handicap pour la prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les budgets locaux.

5.2. Les collectivités territoriales et les citoyens

Les collectivités territoriales sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elles sont investies de neuf (9) domaines de compétences, à savoir : Domaines ; Environnement et gestion des ressources naturelles ; Aménagement du territoire ; Urbanisme et habitat ; Planification ; Education ; Culture ; Santé, population et action sociale ; Jeunesse, sports et loisirs.

En effet, elles bénéficient du concours financier de l'Etat central conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 4 de la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales qui dispose : « Tout transfert de compétence à une collectivité doit être accompagné du transfert concomitant par l'Etat

à celle-ci, des ressources et moyens nécessaires à l'exercice normal de cette compétence ».

Les Collectivités territoriales jouent un rôle central dans la mise en œuvre du budget participatif, du fait de leur mission de service public local et de l'existence d'une commission planification et d'une dotation budgétaire annuelle associée à leurs ressources propres. En réalité, ce sont elles qui organisent le processus, de la préparation au suivi évaluation participatif des projets identifiés par les populations, en passant par les foras de zones, le forum des délégués, le forum communal et le vote et l'exécution du budget.

Quant aux citoyens, ce sont les résidents des collectivités territoriales et sont aussi des acteurs essentiels du budget participatif. Ils participent aux assemblées de consultation pour discuter des priorités locales, proposent des projets et participent au suivi évaluation des projets.

5.3. Les partenaires techniques et financiers

Les partenaires techniques et financiers de l'Etat du Sénégal dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance en général et la promotion de l'approche du budget participatif en particulier sont nombreux. Parmi eux, nous pouvons citer :

- **L'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID)**

L'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID), à travers plusieurs projets et programmes, appuie les collectivités territoriales à conduire l'approche du budget participatif. A ce titre, nous pouvons citer l'exemple du Programme Gouvernance locale pour le Développement (GoLD) qui a appuyé l'Etat du Sénégal à mettre en œuvre le budget participatif sensible aux secteurs dans les CT des quatre régions d'intervention du programme (Kolda, Sédhiou, Tambacounda et Kédougou).

L'autre projet de l'USAID intitulé Appui à la Gestion des Finances Publiques s'inscrit également dans la quête continue de l'amélioration de la transparence dans la gestion des finances publiques. Ce projet intègre également des priorités transversales que sont : le leadership du gouvernement du Sénégal, la prise en compte de l'aspect genre, en particulier les femmes et les jeunes, la durabilité et la gestion du changement de programme. Ce projet, en partenariat avec les OSC, accompagne la direction de la promotion de la bonne gouvernance à promouvoir l'approche du budget participatif pour honorer l'engagement 9 de l'Etat du Sénégal au PGO.

- **ONU FEMMES**

Le rôle de l'ONU-FEMMES au côté de l'Etat du Sénégal pour la promotion d'un environnement sensible au genre est significatif. Le programme Présence Sénégal d'ONU-FEMMES, a soutenu des initiatives diverses par la programmation, le plaidoyer et l'établissement de partenariats stratégiques avec le Ministère de la femme, de la famille et du Genre et de la protection des Enfants, les ministères sectoriels, les organisations de la société civile à l'effet de réaliser les ambitions des Objectifs de Développement Durable (ODD) aussi bien au plan national que local. Elle a apporté

un appui considérable dans la mise en œuvre du budget participatif sensible au genre qui vise à éliminer les inégalités entre les femmes et les hommes en assurant la pleine participation des femmes au processus de décision et un accès équitable aux ressources et aux bénéfices du développement.

- **ONU-HABITAT**

ONU-HABITAT, en collaboration avec ses partenaires, appuie l'Etat dans le cadre du renforcement des capacités des autorités locales par l'adoption et la mise en pratique du budget participatif. Elle a appuyé la mise au point d'un guide de formation pour aider les collectivités territoriales et les divers intervenants dans le développement local impliqués dans le processus de décentralisation à préparer, concevoir, lancer et administrer le processus du BP, en formant pour cela les principales parties prenantes.

- **OSIWA**

Open society initiative for west Africa (OSIWA) a apporté un appui financier dans le cadre de la mise en œuvre du projet budget participatif Sénégal (BPS).

- **UNICEF**

Dans les collectivités territoriales, le dialogue intergénérationnel induit entre les enfants et les autorités et le budget participatif permet de mieux prendre en compte les besoins des enfants et d'adresser des défis majeurs comme l'enregistrement des enfants à la naissance, les violences, la réduction de la déperdition scolaire, le travail des enfants. Cette approche novatrice et inclusive, qui met en place un cadre d'expression des enfants, à travers le conseil municipal des enfants, et d'exercice de leur droit à la participation également porteuse de progrès social a été soutenue par l'UNICEF dans plusieurs collectivités.

5.4. Les organisations de la société civile

La promotion de l'approche du budget participatif au Sénégal est, depuis les premières expériences, une initiative des organisations de la société civile. Les ONG locales interviennent à tous les niveaux pour entendre plaider les mérites du budget participatif comme mécanisme de gestion des affaires publiques locales. Elles peuvent jouer un rôle de sensibilisation, de mobilisation et de formation des citoyens.

- **Enda ECOPOP**

Enda ECOPOP, à travers plusieurs projets et programmes, soutient la mise en œuvre du budget participatif au Sénégal depuis plusieurs années. Considéré comme l'un des précurseurs du budget participatif au Sénégal, elle assure le secrétariat de l'observatoire international de la démocratie participative en Afrique, une plateforme qui vise à promouvoir la démocratie participative, à encourager les expériences de budget participatif et à former des facilitateurs et conseillers pour la mise en œuvre de l'approche. En outre, Enda ECOPOP s'est doté d'un dispositif d'appui conseil aux collectivités territoriales qui accompagne aujourd'hui plusieurs collectivités sénégalaises sur plusieurs axes notamment la mise en œuvre du BP. Enfin, Enda ECOPOP, en partenariat avec plusieurs PTF, a élaboré plusieurs supports didactiques

(guides et manuels) sur le BP, BP sensible au genre, sensible au changement climatique, sensible enfants et jeunes et sensible aux personnes handicapées. Ces supports visent le renforcement des institutions et du leadership local pour la mise en œuvre du budget participatif et l'opérationnalisation des principes clés de la participation citoyenne et de la libre administration.

- **IED Afrique**

L'Innovation Environnement Développement en Afrique (IED) est considérée comme l'un des précurseurs du budget participatif en Afrique francophone et particulièrement au Sénégal avec les premières expérimentations de Budget participatif dans les Communautés rurales de Ndiagianiao et de Fissel en 2003. En 2008, l'IED a élaboré le Guide Budget Participatif en Pratique.

- **Conseil Sénégalais des Femmes (COSEF)**

Le COSEF est initiateur de la loi sur la parité en collaboration avec les organisations de femmes, celles de la société civile ainsi que tous les acteurs. Depuis sa création, le COSEF a contribué à l'implémentation de la Budgétisation participative sensible au genre dans les collectivités territoriales.

- **SIGHSAVERS**

Sightsavers met en œuvre un projet de participation politique et citoyenne des personnes handicapées au Sénégal sur financements de Irish Aid. Ce projet vise le renforcement des personnes handicapées et de leurs associations, ainsi que le renforcement du système de décentralisation et l'appui aux collectivités territoriales pour la mise en œuvre d'un budget participatif sensible au handicap. En partenariat avec Enda ECOPOP et la Fédération Sénégalaise des Associations de Personnes handicapées (FSAPH), le guide sur le budget participatif sensible au handicap a été élaboré et le BPSH a été expérimenté dans 05 communes pilotes. Sightsavers prévoit en 2025, une mise à l'échelle de ce processus dans les régions du Sénégal.

- **Forum Civil**

Le Forum Civil section Kolda a organisé en 2022 une session de formation des journalistes sur le budget participatif. L'enjeu était de les capaciter à faire une meilleure diffusion de l'information dans le cadre du BP mis en œuvre par les collectivités de la région.

5.5. Les services techniques déconcentrés

Il s'agit particulièrement des agences régionales de développement, bras technique des collectivités territoriales qui accompagnent la mise en œuvre du Budget Participatif. En réalité, les ARD ont accompagné plusieurs projets et programmes d'appui à la mise en œuvre du BP dans les collectivités territoriales. Cet accompagnement est toujours en cours dans plusieurs collectivités qui font le budget participatif chaque année.

5.6. Les universités et centres de recherche

Les universités et centres de recherche jouent un rôle important dans la documentation des approches de budget participatif pour évaluer l'efficacité et les leçons apprises.

5.7. Les médias

Les médias jouent un rôle crucial dans la sensibilisation et la communication autour du budget participatif. Ils informent les citoyens sur le processus, les incitent à participer et rendent compte des résultats.

VI. Les expériences de budget Participatif développées au Sénégal

A ce jour, plusieurs collectivités territoriales ont expérimenté le budget participatif au Sénégal. La plupart de ces expérimentations se sont faites avec l'accompagnement d'un projet ou d'un programme. Par contre, certaines CTs ont aussi expérimenté le BP à leur propre initiative.

6.1. Les expériences de budget participatif

6.1.1. Programme réussir la décentralisation au Sénégal (2000-2010)

Lancée en 2000 par l'IED Afrique sous l'impulsion de l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED, Grande Bretagne), le programme « Réussir la décentralisation » est le fruit d'une collaboration entre diverses organisations dans le but de renforcer les processus de décentralisation en cours au Sahel, au service de la croissance économique et du développement en faveur de populations déshéritées grâce à une gestion plus équitable et durable des ressources naturelles dont dépend la vie de tant de personnes.

Il visait à favoriser une démocratie participative au niveau local en renforçant les capacités de participation des groupes vulnérables, appuyant les instances locales inclusives et en favorisant le développement d'un contrôle citoyen de l'action publique. Une évaluation menée en 2003 a reconnu la pertinence et la qualité de la méthode du programme et de son aptitude à promouvoir des processus d'analyse et de prise de décisions participatifs.

Cette expérience menée dans les communautés rurales de **Fissel** et de **Ndiagianio** constitue la première expérience de BP au Sénégal.

6.1.2. Programme de budget participatif (2007-2010)

La Campagne Mondiale pour la Gouvernance Urbaine, dont la coordination est assurée par ONU-HABITAT, a été menée au niveau mondial, régional, national et local pour développer et promouvoir les principes fondamentaux de bonne gouvernance urbaine. Entre autres activités, la Campagne promeut le Budget Participatif comme outil d'amélioration de la gouvernance urbaine avec comme objectif fondamental de construire des « Villes Inclusives ».

Beaucoup de collectivités locales, à travers le Monde ont manifesté leurs intérêts pour cette approche et formulé des demandes auprès de ONU Habitat et divers partenaires d'appui au développement local, à introduire le budget participatif dans leur région. Au Sénégal, le gouvernement en partenariat avec Enda ECOPOP et l'association des maires du Sénégal ont développé et testé des approches participatives de mobilisation communautaire auprès des communes de **Mékhé, Rufisque Est et Kaolack**.

C'est une entreprise qui visait à apporter un appui technique aux conseillers municipaux, personnel municipal, acteurs de la société civile et aux institutions locales de formation des communes cibles, dans la formulation et la mise en œuvre du budget communal selon une approche participative.

Ces expérimentations répondaient à la double exigence de trouver des alternatives innovantes de mobilisation de ressources financières locales dans un contexte de décentralisation et de promotion de la bonne gouvernance et la participation communautaire à toutes les étapes de gestion des dites ressources mobilisées.

6.1.3. Convention PNDL - Enda ECOPOP (2011-2013)

Appuyée par la Banque Mondiale et Onu Habitat, le Programme National de Développement Local et l'organisation Enda ECOPOP ont signé en 2011 une convention qui visait à promouvoir une gouvernance participative, transparente et efficace des collectivités territoriales sénégalaises par la pratique du Budget Participatif (BP) dans les 14 régions du Sénégal.

Cette initiative s'est matérialisée par la formation des Responsables des ARD et Services Régionaux d'Appui au Développement Local (SRADL). A l'issue de cette session, un plan d'actions avait été établi pour la promotion du BP au Sénégal. S'en est suivie l'organisation des journées d'information et de sensibilisation sur le BP dans les 14 capitales régionales du pays.

Après l'étape finalisée de choix des collectivités territoriales volontaires pour conduire les expériences pilotes du BP dans les 14 régions, 28 collectivités territoriales ont été accompagnées à mettre en œuvre le budget participatif pour l'année 2013. Il s'agit des communes de **Kougheul, Ida Mouride, Tamba, Ndambe, Diouloulou, Adéane, Kaolack, Mont Rolland, Cayar, Oudoucar, Bounkiling, Keur Baka, Diourbel, Ndangalma, Kédougou, Khossanto, Dembancane, Dabia, Rosso Sénégal, Fass Ngom, Dahra, Loro, Salikégné, Mampatim, Dioffior, Niakhar, Dalifort, et Tivaoune diacksao** avec un soutien financier de 1,4 Milliards CFA.

6.1.4. Projet Budget participatif Sénégal (BPS 2015 – 2017)

Ce projet de recherche-action, d'une durée de trois ans a couvert 99 sur les 105 collectivités territoriales cibles sur l'ensemble des 45 départements du Sénégal. Il est initié par Enda ECOPOP et le Programme National de Développement Local (PNDL). Un financement complémentaire d'OSIWA, du programme Equité de Genre dans la Gouvernance Locale (GELD) d'ONU-FEMME, du Mouvement Citoyen et la Direction de la Coopération Technique du Sénégal vient faciliter la mise en œuvre du Projet.

Avec un investissement de 4,6 milliards de francs CFA sur une période de 3 ans, ce projet a permis d'appuyer l'opérationnalisation de la participation citoyenne dans les politiques publiques. Les bénéficiaires du projet étaient les élus locaux et agents de l'administration locale, les agents des services techniques déconcentrés, les responsables d'ONG locales, les leaders associatifs et d'opinions, les partenaires du secteur privé, les journalistes et communicateurs de la presse locale ainsi que la population des collectivités territoriales partenaires.

L'instauration de cet outil de bonne gouvernance a permis d'améliorer l'accès des populations aux infrastructures, équipements collectifs et services sociaux de base en promouvant la participation citoyenne dans la planification, budgétisation, gestion et contrôle citoyen des affaires locales par la pratique du Budget Participatif dans les collectivités territoriales sénégalaises.

Tableau 3 : Liste des 99 collectivités territoriales qui ont mis en œuvre le budget participatif dans le cadre du projet BPS

REGION	COLLECTIVITE TERRITORIALE
ANNEE 2015	CL N°1 : Conseil Dep Louga
	CL N°2 : Commune de Ndande
ANNEE 2016	CL N°1 : Commune de Dealy
	CL N°2 : Commune de Nguer Sarr
ANNEE 2017	CL N°1 : Commune de Mbacké Cadior
	CL N°2 : Commune de Linguère
TOTAL LOUGA - 6 CT	
ANNEE 2015	CL N°1 : Babagarage
	CL N°2 : Ngoye
ANNEE 2016	CL N°1 : Patar
	CL N°2 : Thiakhar
ANNEE 2017	CL N°1 : Taïf
	CL N°2 : Gawane
TOTAL DIOURBEL - 6 CT	
ANNEE 2015	Commune de Ndiognick
	Commune de Saly Escale
	Département de Kaffrine
ANNEE 2016	Commune de Malem Hodar

	Commune de Touba Mbella
ANNEE 2017	Commune de Missirah Wadène
	Commune de Ségré Gatta
TOTAL KAFFRINE - 7 CT	
ANNEE 2015	CL N°1 : Sébikotane
	CL N°2 : Grand Yoff
ANNEE 2016	CL N°1 : Ville de Guédiawaye
	CL N°2 : Médina Gounass
	CL N°3 : Golf SUD
ANNEE 2017	CL N°1 : Sam Notaire
	CL N°2 : Pikine Est
TOTAL DAKAR - 7 CT	
ANNEE 2015	CL N°1 : Département de Fatick
	CL N°2 : Commune Mbar
	CL N°3: Commune Colobane
ANNEE 2016	CL N°1 : Palmarin Facao
	CL N°2 : Département de Gossas
ANNEE 2017	CL N°1 : Commune de Toubacouta
	CL N°2 : Commune de Loul Sessène
TOTAL FATICK - 7 CT	
ANNEE 2015	CL N°1 : CD Sédhiou
	CL N°2 : Commune de Ndiamacouta
	CL N°3 : Commune de Simbandi Balante
ANNEE 2016	CL N°1 :
	CL N°2 :
ANNEE 2017	CL N°1 : Commune de Tanaff
	CL N°2 : Commune de Bambaly
TOTAL SEDHIOU - 5 CT	
ANNEE 2015	CL N°1 : Dép de Bignona

	CL N°2 : Commune de Kafountine
	CL N°3 : Commune de Diémbéring
	CL N°4 : Commune de Oussouye
	CL N°5 : Dép de Ziguinchor
ANNEE 2016	CL N°1 : Commune de Oukout
	CL N°2 : Commune de Tenghori
ANNEE 2017	CL N°1 : Commune de Enampore
	CL N°2 : Commune de Niaguiss
TOTAL ZIGUINCHOR - 9 CT	
ANNEE 2015	CL N°1 : Dép de Kaolack
	CL N°2 : Dépar de Nioro
	CL N°3 : Commune de Wack Ngouna
	CL N°4 : Commune de Médina Sabakh
ANNEE 2016	CL N°1 : Commune de Ndiédieng
	CL N°2 : Commune de Keur Madiabel
ANNEE 2017	CL N°1 : Commune de Darou Salam
	CL N°2 : Commune de Latmingué
TOTAL KAOLACK -8 CT	
ANNEE 2015	CL N°1 : Commune de Payar
	CL N°2 : Commune de Moudéry
	CL N°3 : Conseil Départemental de Tambacounda
ANNEE 2017	CL N°1 : Commune de Koumpentoum
	CL N°2 : Commune de Missirah
TOTAL TAMBACOUNDA -5 CT	
ANNEE 2015	CL N°1 : Commune de Kédougou
	CL N°2 : Commune de Khossanto
ANNEE 2016	CL N°1 : Commune de Bembou
	CL N°2 : Commune de Sabodola
	CL N°3 : Conseil Départemental de Kédougou

ANNEE 2017	CL N°1 : Commune de Dindéfelo
	CL N°2 : Commune de Salémata
TOTAL KEDOUGOU - 7 CT	
ANNEE 2015	CL N°1 : Commune de Matam
	CL N°2 : Commune de Dembacané
	CL N°3 : Commune de Dabia
	CL N°4 : Conseil Départemental de Matam
ANNEE 2016	CL N°1 : Commune de Oudallah
	CL N°2 : Commune de Orkédiéré
ANNEE 2017	CL N°1 : Commune de Oréfondé
	CL N°2 : Commune de Ourosogui
TOTAL MATAM - 8 CT	
ANNEE 2015	CL N°1 : Commune de Mbane
	CL N°2 : Commune de Diama
	CL N°3 : Cons Départemental St-Louis
ANNEE 2016	CL N°1 : Commune de Richard-Toll
	CL N°2 : Commune de Mbolo Birane
ANNEE 2017	CL N°1 : Commune de Pété
	CL N°2 : Commune de Gaé
TOTAL SAINT-LOUIS - 7 CT	
ANNEE 2015	CL N°1 : Commune de Malicounda
	CL N°2 : Commune de Ndiagianiao
	CL N°3 : Commune de Thiadiaye
	CL N°4 : Département de Thiès
ANNEE 2016	CL N°1 : Commune de Ngaparou
	CL N°2 : Commune de Mékhé
	CL N°3 : Commune de Tassette
TOTAL THIES - 9 CT	
ANNEE 2015	CL N°1 : Commune de Kéréwane

	CL N°2 : Commune de Médina Gounass
	CL N°3 : Cons Départemental Kolda
	CL N°3 : Cons Départemental Vélingara
ANNEE 2016	CL N°1 : Commune de Bagadadji
	CL N°2 : Commune de Médina Chérif
ANNEE 2017	CL N°1 : Commune de Kéréwane
	CL N°2 : Commune de Kandiala
TOTAL KOLDA - 8 CT	
TOTAL	99 COLLECTIVITES TERRITORIALES

Source : Rapport projet BPS et entretien PNDL

En dehors de ces collectivités territoriales, **certaines comme Darou Mousty, Golf sud, Thiès Ouest, Niassy, Palmarin Facao, Nghé** ont également expérimenté le budget participatif.

6.2. Les expériences de budget participatif sensible aux secteurs de la santé, l'éducation, l'Eau-Hygiène-Assainissement et de la sécurité alimentaire/nutrition

La Budgétisation Participative Sensible aux Secteurs expérimentée dans le cadre du Programme Gouvernance Locale pour le Développement (**GoLD**), financé par USAID et mis en œuvre par **RTI** en collaboration avec **Enda ECOPOP, World Vision, AFEX**, l'Union des Radios Communautaires du Sénégal (**URAC**) et la Fédération des Associations de Femmes Sénégalaises (**FAFS**), entre dans le cadre de l'accompagnement de l'Etat du Sénégal dans la mise en œuvre de ses réformes et engagements internationaux notamment ceux pris avec l'UEMOA² avec des directives visant à adopter le Budget Programme.

L'établissement d'un Budget Participatif axé sur la performance des secteurs dans les collectivités territoriales fait partie intégrante du système de rationalisation des choix budgétaires au Sénégal. Un tel processus de planification et de budgétisation, fonctionnera comme un instrument de rationalisation et de progrès dans la gestion des affaires locales et facilitera l'amélioration de la circulation et du traitement de l'information et l'optimisation des dépenses publiques.

L'expérimentation de l'outil Budget Participatif sensible aux secteurs de la santé, l'éducation, l'Eau-Hygiène-Assainissement et de la sécurité alimentaire/nutrition dans

² Les États membres de l'UEMOA sont tenus de transposer la directive portant lois de finances dans leur législation nationale d'ici le 31 décembre 2011 (Art. 85) et de l'appliquer au plus tard le 1er janvier 2012 (Art. 85). Toutefois, les États membres ont jusqu'au 1er janvier 2017 pour supprimer la fonction d'ordonnateur principal exercée par le ministre des Finances et déléguer l'ordonnancement à d'autres ministères ; adopter les crédits budgétaires annuels par programme, les CDMT et le CBMT ; et, pour préparer les tableaux qui indiquent les classifications budgétaires multidimensionnelles. En ce qui concerne la mise en œuvre du principe de la constatation des droits et obligations régissant la comptabilité générale, un délai supplémentaire de deux ans est accordé (c'est-à-dire jusqu'en 2019) (Art. 86).

les collectivités territoriales d'intervention du programme USAID GoLD (région de Tambacounda, Kédougou, Sédhiou et Kolda) a renforcé la participation de la population à la base dans le processus d'élaboration des documents de planification (PDC, PIA, PTI). Il a aussi suscité et encouragé l'intérêt et la participation des citoyens lors des débats d'orientations budgétaires. Les citoyens sont désormais associés dans la définition de leurs priorités, l'allocation des ressources et le contrôle de l'exécution des dépenses, ce qui renforce la relation de confiance entre les élus et la population. Aujourd'hui, il est noté que lors des rencontres (fora de zones) les populations proposent des actions rationnelles et réalisables. Les commissions du Budget Participatif ont permis d'avoir une bonne mobilisation des ressources et le financement sur fonds propres grâce aux séances de sensibilisation lors des rencontres avec les comités de quartiers et l'exécution des projets validés par les populations elles-mêmes dans les secteurs cibles.

Entre 2016 et 2023, le programme GoLD a accompagné 42 collectivités territoriales à faire le budget participatif sensible aux secteurs.

Tableau 4 : Liste des collectivités territoriales qui ont expérimenté le budget participatif dans le cadre du programme GoLD

Régions	Collectivités territoriales
TAMBACOUNDA	Tambacounda Koumpentoum Goudiry Kothiary Missirah Ndamé Bélé Koussanar Méréto Bala Sinthiou Bocar Aly Bamba Thialène Bakel
KOLDA	Thietty Bagadadji Saré Yoba Diega Linkering Médina Yoro Foulah Sinthiang Koundara Kéréwane Conseil départemental de Vélingara Médina Chérif Dioulacolon Pata
SEDHIOU	Goudomp Boukiling Médina Wandifa Tanaff Bambali

	Bona Djiredji Marsassoum Samine Simbandi Balante Yarang Balante Sédhiou
KEDOUGOU	Darsalam Bandafassi Saraya Dakately Dindefelo Salémata Khossanto

Source: Rapport programme GoLD

6.3. Les expériences de budget participatif sensible au genre

La budgétisation participative sensible au genre est accompagnée par le Conseil Sénégalais des Femmes COSEF et ONU Femmes.

Tableau 5 : Collectivités territoriales qui ont expérimenté le BPSG avec le COSEF

Communes	Périodes
Sindia	2018-2020
Diass	2018-2020
Nguekhokh	2018-2020
Soum	2017 - 2019
Diakhao	2017 - 2019
Diarrere	2017 - 2019
Golf Sud	2009 -2010
Fatick	2017- 2019
Mbour	
Ngaparou	
Kaffrine	
Kebemer	
Sam Notaire	

Source : Entretien COSEF, 2023

Depuis 2001, ONU FEMMES appuie les initiatives de budgétisation sensible au genre dans plus de 35 pays pour promouvoir l'égalité de genre et les droits humains des femmes. En Afrique de l'Ouest, les programmes BSG ont été conduits dans 6 pays : Sénégal, Mali, Niger, Sierra Leone, Cabo Verde et Ghana.

ONU FEMMES a élaboré un guide BSG dans le champ de deux programmes mis en œuvre : Programme pour la Gouvernance Locale (GELD) financé par la Coopération

Luxembourgeoise et le programme « Financement de l'Égalité des Sexes » (F4GE), financé par la Commission européenne.

Dans le cadre du projet Women Count – Les Femmes Comptent ONU Femmes, en partenariat avec l'ANSD a organisé une série de formations sur la budgétisation sensible au genre. L'ensemble des ministères sectoriels du Système statistique national (SSN), ainsi que divers organes publics tels que le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) qui constituent le Comité Multipartite (CM) ont participé à cette série de deux formations. Au-delà de l'expérimentation du BPSG dans la commune de Louga, ONU FEMMES travaille avec le Ministère de la femme, de la famille et du genre pour la promotion du BP au Sénégal.

6.4. Les expériences de budget participatif sensible au handicap

Les expériences de budget participatif sensible au handicap ont été développées au Sénégal dans le cadre du partenariat entre Sightsavers, Enda ECOPOP et la fédération sénégalaise des associations de personnes handicapées. En réalité, ce partenariat a d'abord abouti à l'élaboration d'un guide sur le budget participatif sensible au handicap en novembre 2021.

Suite à l'élaboration du guide, **la session de formation facilitateurs et conseillers sur la budgétisation participative sensible au Handicap** s'est tenue du 21 au 30 juillet 2022 à Saly. L'objectif de cette session était de doter aux collectivités territoriales sénégalaises des facilitatrices et conseillers, avec une parfaite connaissance des concepts, outils et méthodes pertinents sur le processus de Budget Participatif sensible au Handicap. Le but était de cultiver une responsabilité individuelle et collective à agir pour la réalisation effective de la participation politique et citoyenne des personnes handicapées au Sénégal.

Cette formation a permis de capaciter 18 participants venant des communes de Louga, Kaolack, Kaffrine, Pikine Est, Pikine Nord et Thiès. Au terme de la formation, les facilitateurs ont élaboré des plans d'actions pour le développement des activités de formation dans leurs communes respectives.

Par ailleurs, dès le démarrage de la préparation de l'exercice budgétaire de l'année 2023, ces communes ont expérimenté la budgétisation participative sensible au handicap. Ce mécanisme renvoie à un processus de planification, de mise en œuvre et de suivi budgétaire, dans lequel les acteurs-clés débattent, analysent, priorisent, actent, suivent et évaluent les décisions portant sur les dépenses et investissements publics. Sightsavers, la Fédération Sénégalaise des Associations de Personnes Handicapées et Enda ECOPOP ont accompagné l'expérimentation dans les communes cibles.

Tableau 6 : Liste des communes qui ont expérimenté le budget participatif sensible au handicap

Régions	Communes
---------	----------

Dakar	Pikine Est
Dakar	Pikine Nord
Louga	Louga
Kafrine	Kafrine
Kaolack	Kaolack

Source : Rapport suivi de l'expérimentation du BPSH dans les communes pilotes

6.5. Les expériences de budget participatif sensible au genre, enfants et jeunes et personnes handicapées

L'organisation Enda ECOPOP, en partenariat avec Hewlett Fondation a proposé le projet REGARD Sénégal « Initiative pour une RSE et une Gouvernance locale sensible aux droits des Femmes, des Jeunes et des personnes handicapées pour la Réalisation d'un Développement durable » dans les régions de Tambacounda, Kolda et Kédougou.

Ce projet vise à améliorer la gouvernance inclusive territoriale durable en s'appuyant sur le processus de participation et d'engagement citoyen. L'initiative vise l'accompagnement des CT sénégalaises pour une participation effective de l'ensemble des organisations de femmes, de jeunes et de personnes handicapées, sans exclusion au processus de gouvernance territoriale.

L'expérimentation du budget participatif sensible aux genre, enfants et jeunes, et personnes handicapées s'inscrit dans ce cadre et vise à favoriser une meilleure prise en compte des droits des personnes vulnérables notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées dans le processus de planification locale.

Cette expérimentation est actuellement en cours dans les communes ci-dessous :

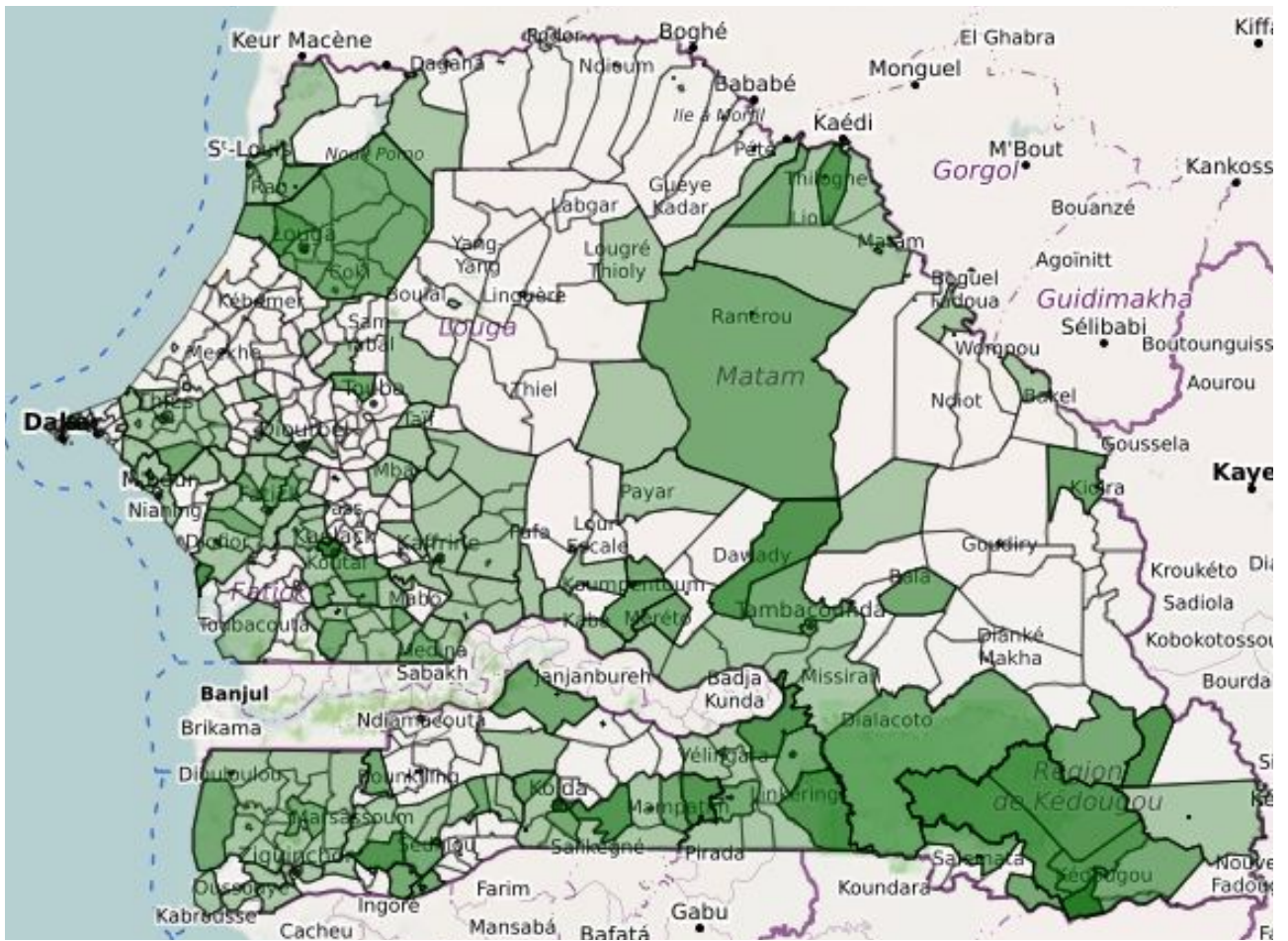
Tableau 7 : Communes qui ont expérimenté le budget participatif sensible au genre, enfants et jeunes et personnes handicapées

Régions	Communes
Tambacounda	Dialacoto
	Bélé
Kolda	Kolda
Kédougou	Tomboronkoto
	Sabodala
	Khossanto

Source : Projet RAGARD, 2023

Au total, la cartographie a ainsi montré que 236 collectivités territoriales ont fait le budget participatif représentées sur la carte ci-dessous :

Figure 3 : Les collectivités territoriales qui ont tentées le budget participatif au Sénégal



VII. Les avancées, portées réelles et limites objectives de la mise en œuvre du budget participatif au Sénégal

7.1. Les avancées de la mise en œuvre du BP au Sénégal

La mise en œuvre du budget participatif au Sénégal a permis de :

- Instaurer une relation de confiance entre élus et citoyens entraînant ainsi une amélioration de leur contribution financière car ils connaissent mieux où vont les ressources financières de la collectivité ;
- Contribuer à renforcer la participation citoyenne dans la prise de décision budgétaire au niveau local. Les citoyens ont la possibilité de proposer des projets, de voter pour ceux qu'ils souhaitent voir réalisés et de participer aux assemblées de consultation ;
- Améliorer l'offre de services publics locaux par le financement et la mise en œuvre d'un certain nombre de projets locaux visant à améliorer la qualité des services publics, tels que l'éducation, la santé, l'eau potable, l'assainissement, les infrastructures, etc. ;
- Assurer une meilleure circulation de l'information entre les acteurs locaux. Ce partage de l'information est favorisé par la création de cadres de concertation, de nouveaux espaces comme les fora budgétaires et de nouveaux outils de communication
- Prendre en compte les besoins des communautés les plus vulnérables et de garantir une répartition plus équitable des ressources, contribuant ainsi à la réduction des inégalités ;
- Editer et diffuser des supports didactiques : 07 guides et manuels de formation dont 05 guides sur les thèmes du budget participatif (genre, changement climatique, enfant et jeunes, handicap et secteurs) ;
- Signer la Charte de la participation citoyenne et du droit à la cité, sa traduction en 07 langues nationales et vulgarisation ;
- Organiser de journées de dialogue et d'interpellation citoyenne autour de la gestion publique locale au Sénégal (notamment dans le cadre du projet BPS et GoLD) comme résultante du BP pour améliorer la redevabilité ;
- Mettre en place le Réseau Sénégalais des Collectivités Territoriales du Budget Participatif (RCT-BP) avec la tenue de l'Assemblée générale constitutive et l'élection du Bureau. Le *RCT-BP* polarise plus d'une centaine de CT au Sénégal ;
- Concevoir l'outil YTAX et son application dans des CT tests pour la fiabilisation et la transparence dans la fiscalité locale ;
- Renforcement de capacités des collectivités territoriales et de la société civile (entre 2022 et 2023 459 personnes ont été formées sur le BSG, 18 personnes sur le BPSH et 18 personnes sur le BP sensible aux thématiques Genre, Personnes Handicapées, Enfants et jeunes ;
- Adoption du décret d'application organisant les cadres de concertation et mise en place de 12 cadres de concertation entre 2022 et 2023 dont 06 dans le cadre

du BPSH et 06 dans le cadre du BP sensible aux thématiques Genre, Personnes Handicapées, Enfants et jeunes ;

- La mise en place des cellules régionales de la gouvernance par le Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance

7.2. Les portées réelles de la mise en œuvre du BP au Sénégal

En termes de portées réelles, nous pouvons noter :

- Volonté politique, autonomisation, et engagement de certains élus à conduire le processus du BP avec ou sans l'accompagnement des partenaires ;
- Le renforcement des capacités des autorités administratives et acteurs locaux sur les concepts et outils du processus d'élaboration et de mise en œuvre du budget participatif ;
- Meilleure appropriation des principes et valeurs de participation, redevabilité, engagement ;
- Amélioration de la transparence de l'administration publique et l'efficacité des dépenses publiques
- Mobilisation des ressources locales supplémentaires

7.3. Les limites objectives de la mise en œuvre du BP au Sénégal

Concernant les limites objectives, nous pouvons citer :

- Capacités locales limitées : certaines collectivités locales peuvent manquer de capacités techniques et administratives pour mettre en œuvre efficacement le budget participatif, ce qui peut entraîner des retards et des difficultés dans la réalisation des projets ;
- Inégalités d'accès à l'information : tous les citoyens n'ont pas un accès égal à l'information sur le budget participatif, ce qui peut limiter la participation des groupes les plus marginalisés ;
- Influence politique : dans certains cas, l'influence politique peut affecter le processus de sélection des projets et conduire à des décisions biaisées en faveur de certains intérêts ou groupes ;
- Ressources limitées : les ressources budgétaires peuvent être limitées, ce qui peut limiter la mise en œuvre de projets ambitieux ou empêcher de répondre à l'ensemble des besoins identifiés par les citoyens ;
- Absence de mécanismes solides de suivi et d'évaluation dans plusieurs collectivités territoriales pour mesurer l'impact des projets issus du budget participatif.

Malgré ces limites, le budget participatif continue d'être un mécanisme important de démocratie participative au Sénégal, contribuant à renforcer la gouvernance locale, la transparence et la participation citoyenne dans la gestion des ressources publiques.

VIII. Leçons apprises et les grandes lignes de perspectives

De ces expériences, on retient comme leçons apprises :

- Les collectivités ont beaucoup à apprendre les unes des autres ;
- Le dialogue entre les acteurs de la vie locale est une piste sérieuse de sensibiliser sur les mérites du budget participatif ;
- La qualité de participation doit être une condition minimale obligatoire si l'on veut inscrire l'action du BP dans la durée ;
- Le respect strict des étapes et des phases doit être de rigueur dans toute sa plénitude pour aboutir à une bonne identification, priorisation et budgétisation des investissements ;
- La survenance des conflits et des réticences dans un processus de BP est un des indicateurs d'échec de la démarche. Le BP mène vers un consensus fédérateur, concilie des positions divergentes, atomise les jeux d'intérêts ;
- Le BP devra être un moyen de mobilisation des recettes locales pour mettre en valeur les ressources propres de la CT ;
- L'urgence d'entamer au sein des CT, un processus qui permettra de maîtriser les données de la CT, systématiser l'information territoriale, pour positionner les connaissances par diverses modalités (benchmarking, apprentissage par les pairs, le coaching) et enfin aboutir à un niveau de compétences satisfaisant apte à transformer de manière durable la CT, pour un mieux-être.